



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2023-029

PUBLIÉ LE 28 MARS 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des Finances Publiques /**

16-2023-03-28-00001 - Arrêté de fermeture CFP Soyaux\_3 avril 2023 (1 page) Page 3

16-2023-03-20-00004 - Délégation de signature SGC Cognac\_MàJ 20032023  
(1 page) Page 5

Direction départementale des Finances  
Publiques

16-2023-03-28-00001

Arrêté de fermeture CFP Soyaux\_3 avril 2023

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA**  
**CHARENTE**  
Cellule Stratégie  
3 rue Pierre LABACHOT  
CS 12222  
16022 ANGOULEME CEDEX  
TELEPHONE: 05.45.94.88.03

Angoulême, le 28/03/2023

Affaire suivie par Isabelle DURU  
isabelle.duru@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de la Charente**

Le directeur départemental des finances publiques de la Charente,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Charente ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le centre des Finances publiques de Soyaux sera fermé à titre exceptionnel le lundi 3 avril 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

L'Administrateur général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de la  
Charente,

  
François DOUIS

Direction départementale des Finances  
Publiques

16-2023-03-20-00004

Délégation de signature SGC Cognac\_MàJ  
20032023

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE COGNAC  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE COGNAC  
11 RUE DE PONS  
CS 30253  
16 112 COGNAC CEDEX

Votre correspondant : François RIVIER  
Tél : 05.45.83.48.34  
Courriel:francois.rivier@dgfip.finances.gouv.fr

Cognac, le 20/03/2023

**Le comptable public**  
à  
**Monsieur le Directeur**  
**départemental des Finances**  
**publiques de la CHARENTE**

OBJET : Délégation de signature.

SIGNATURES :  
Isabelle GENOIST



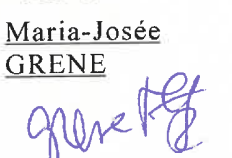
Nathalie BONTE



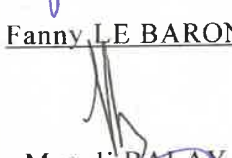
Emmanuelle  
BRUNETTI




Maria-Josée  
GRENE



Fanny LE BARON



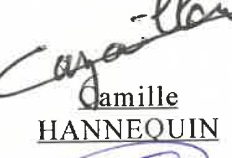
Magali BALAY



Thomas MIKSIC



Renée-Paule  
CAZAILLON



Camille  
HANNEQUIN



Christian  
GUILHOT

A la suite de ma nomination le 01/01/2022 en tant que comptable du Service de Gestion Comptable de COGNAC et des différents mouvements de personnels intervenus depuis, la liste de mes mandataires est la suivante :

Madame Isabelle GENOIST Inspectrice des Finances publiques, adjointe, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mesdames Nathalie BONTE, Emmanuelle BRUNETTI, Contrôleuses des Finances publiques, Madame Maria-Josée GRENE Contrôleuse contractuelle reçoivent délégation pour la signature des documents liés aux opérations du secteur des dépenses.

Madame Fanny LE BARON, Contrôleuse Principale des Finances publiques, Madame Magali BALAY Contrôleuse des Finances publiques ainsi que Monsieur Thomas MIKSIC, Agent des Finances publiques, reçoivent délégation pour l'accord de délais de paiement pour toute somme inférieure à 5 000,00 € sur une durée inférieure à 24 mois et délégation pour la signature des actes de poursuites, des bordereaux de situation et ordres de paiement.

Madame Renée-Paule CAZAILLON HONTANC, Contrôleuse Principale des Finances publiques, Madame Camille HANNEQUIN Contrôleuse contractuelle ainsi que Monsieur Christian GUILHOT Agent des Finances publiques reçoivent délégation pour la signature de tous documents liés au secteur recettes et des bordereaux de situation, ordre de paiement et délégation de signature des chèques CESU ( à endosser).

Vous trouverez, ci-contre, le spécimen de signature de chacun de mes mandataires, à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

François RIVIER



François RIVIER  
Responsable du SGC de COGNAC